



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2026-020

15 avril 2026

OBJET : ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT, RUE DES REMPARTS, LE LUNDI 20 AVRIL 2026 POUR AUTORISER LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE DE DÉMÉNAGEMENT

Pétitionnaire :

Madame Charlotte BRACHO
14 rue des Remparts
23210 BÉNÉVENT L'ABBAYE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de Madame Charlotte BRACHO, en date du 14 avril 2026, pour stationner un véhicule de déménagement sur la chaussée opposée face au 14 rue des Remparts, le lundi 20 avril 2026 uniquement.

CONSIDÉRANT QUE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC RUE DES REMPARTS LORS DE CE DÉMÉNAGEMENT, IL Y A LIEU DE RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT.

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} :

Il sera interdit de stationner rue des Remparts, le **lundi 20 avril 2026 de 08h00 à 18h00**, à tout véhicule autre que le camion de déménagement selon la sollicitation de Madame Charlotte BRACHO.

ARTICLE 2 :

La commune de Bénévent l'Abbaye a la charge de la signalisation.
Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER

